

CARTE COMMUNALE

Commune de Novion-Porcien

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES CRÊTES PRÉARDENNAISES



4.6 – Zonage d'assainissement

DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Approuvé par délibération du
Conseil communautaire du :

Le Président

Vu pour être annexé à notre arrêté en
date de ce jour :

A Charleville-Mézières, le :
Le Préfet

Département
DES ARDENNES
Arrondissement de
RETHEL

Commune de Novion-Porcien

Séance du 9 Novembre 2005



NOMBRE DE MEMBRES		
afférents	Présents	qui ont pris part à la délibération
11	9	11

Date de la convocation
02/11/2005

Date d'affichage
02/11/2005

Objet de la délibération
Zonage d'assainissement:

L'an deux Mil cinq et le neuf Novembre à 20h30,

le conseil de cette collectivité, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de MME GEHIN ELisabeth, Maire.

Présents :

MME GEHIN ELisabeth, Maire, Mmes : MOYERE Patricia, PHILIPPOT Monique, MM : CANNEAUX Jacky, HERBAY Henri, LALLEMENT Jean-Marie, MAHUT Régis, PHILIPPOTEAUX Jean-Michel, RICHARD Emmanuel
Excusé(s) ayant donné procuration : MM : LAQUEUE Cédric, à MME GEHIN ELisabeth , VALENTIN André à Mme PHILIPPOT Monique ,

A été nommé secrétaire : M. MAHUT Régis

Suite à toutes les réunions d'information organisées depuis plusieurs mois à ce sujet, et considérant que:

- Nous avons le devoir de laisser aux générations futures une planète viable et que cela ne se fera pas sans un effort de chacun.
- La politique environnementale de l'Europe et le développement durable de notre planète impliquent une maîtrise de nos rejets domestiques utilisant des techniques les plus naturelles possibles et les moins gourmandes en énergie;
- La directive du 21 mai 1991 et la directive cadre sur l'eau plus récente rappellent la nécessité d'un traitement approprié de nos rejets dans l'intérêt d'un bon état écologique de nos eaux.
- La loi sur l'eau du 3 janvier 1992 et ses décrets d'application du 3 juin 1994 nous demandent de réaliser le zonage d'assainissement avant le 31 décembre 2005.
- La commune de Novion-Porcien a commandé une étude à l'entreprise Planète Verte spécialisée dans l'ingénierie de l'environnement. Il apparaît dans cette étude (page 14) que 107 habitations sur les 209 qui sont installées sur le territoire communal présentent de très sérieuses contraintes pour un assainissement autonome, à savoir:
 - . surfaces trop petites,
 - . absence d'accès,
 - . pentes trop importantes,
 - . terrain complètement imperméabilisé,
 - . risques d'inondation.
- Le hameau de Provisy a réellement besoin d'un traitement des eaux usées en raison du passage de la rivière au coeur du bourg.
- L'étude réalisée comprend les coûts d'investissement et de fonctionnement de l'assainissement sans tenir compte de la durée d'amortissement des installations: 50 ans pour le réseau collectif, combien d'années avant de devoir changer les éléments filtrants en sortie des fosses toutes eaux individuelles?
- Le coût évalué de l'assainissement autonome ne prend pas en compte les futures constructions alors que l'assainissement collectif étudié se base sur 620 habitants.

Le conseil municipal vote à l'unanimité pour l'assainissement collectif de la commune de Novion-Porcien, en respectant les consignes ci-dessous:

- l'assainissement collectif concernera l'habitat groupé suivant le plan annexé;
- il respectera au maximum le réseau gravitaire pour limiter les postes de refoulement à une, voire deux unités sur l'ensemble du réseau de collecte;

VOTE : A l'unanimité
pour : 11

- il sera effectué un système de lagunage naturel dans la mesure du possible.

Ces prescriptions visent à respecter l'esprit des directives, à savoir, utiliser les méthodes les plus naturelles et les moins gourmandes en énergie.

Les 50 % d'aides à l'investissement promises seront un minimum. Il sera sollicité toutes les aides possibles, compte tenu de la situation particulière du hameau de Provisy.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme:

Le maire,










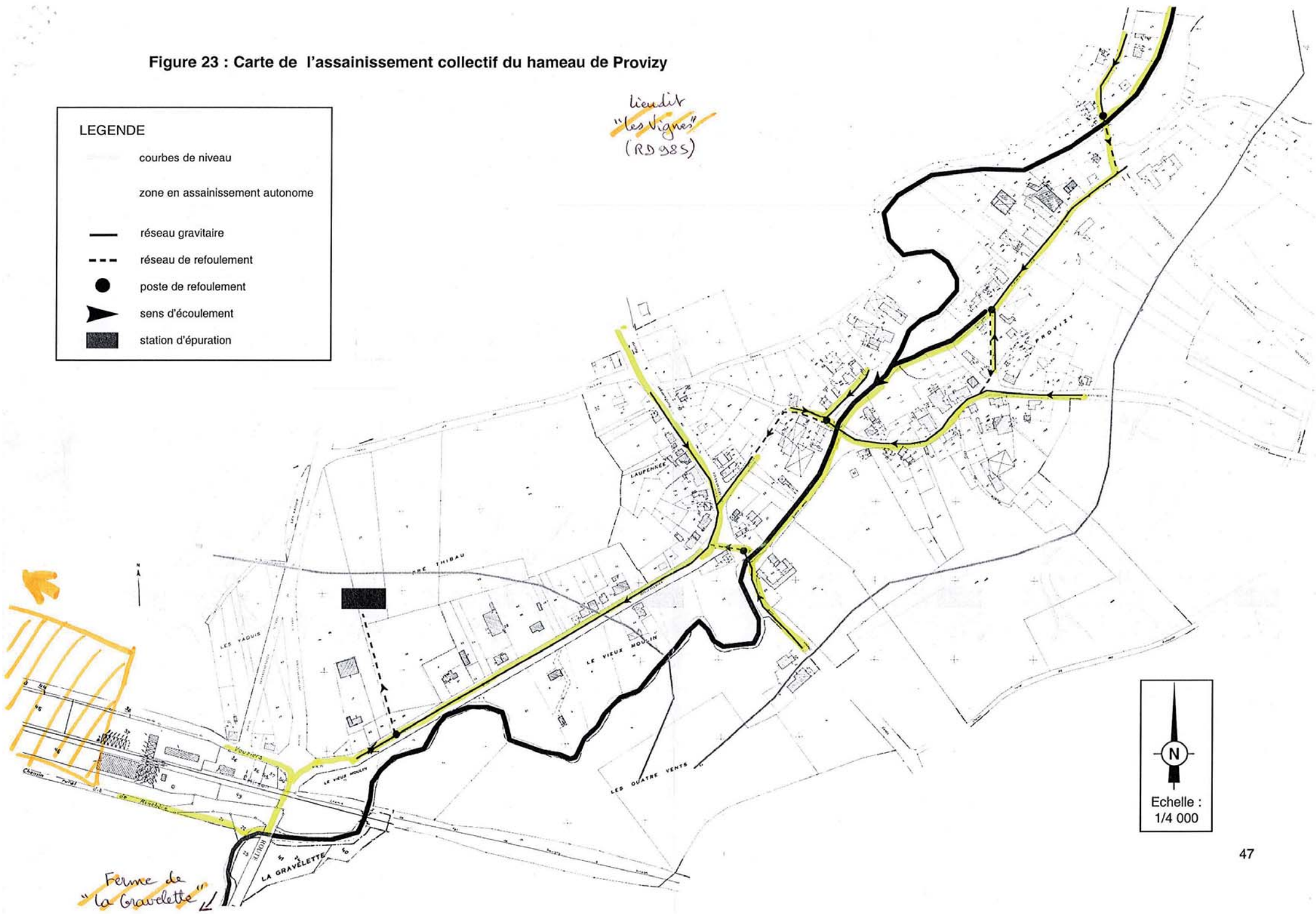
N°/Référence :
05110901
Dépôt en
Sous-Préfecture
le 28/11/2005
et publication ou
notification du
28/11/2005

Figure 23 : Carte de l'assainissement collectif du hameau de Provizy

*lieudit
"les vignes"
(RD 985)*

LEGENDE

-  courbes de niveau
-  zone en assainissement autonome
-  réseau gravitaire
-  réseau de refoulement
-  poste de refoulement
-  sens d'écoulement
-  station d'épuration





N
Echelle :
1/4 000

Figure 24 : Carte de l'assainissement collectif groupé du bourg de Novion-Porcien et du hameau de Provisy

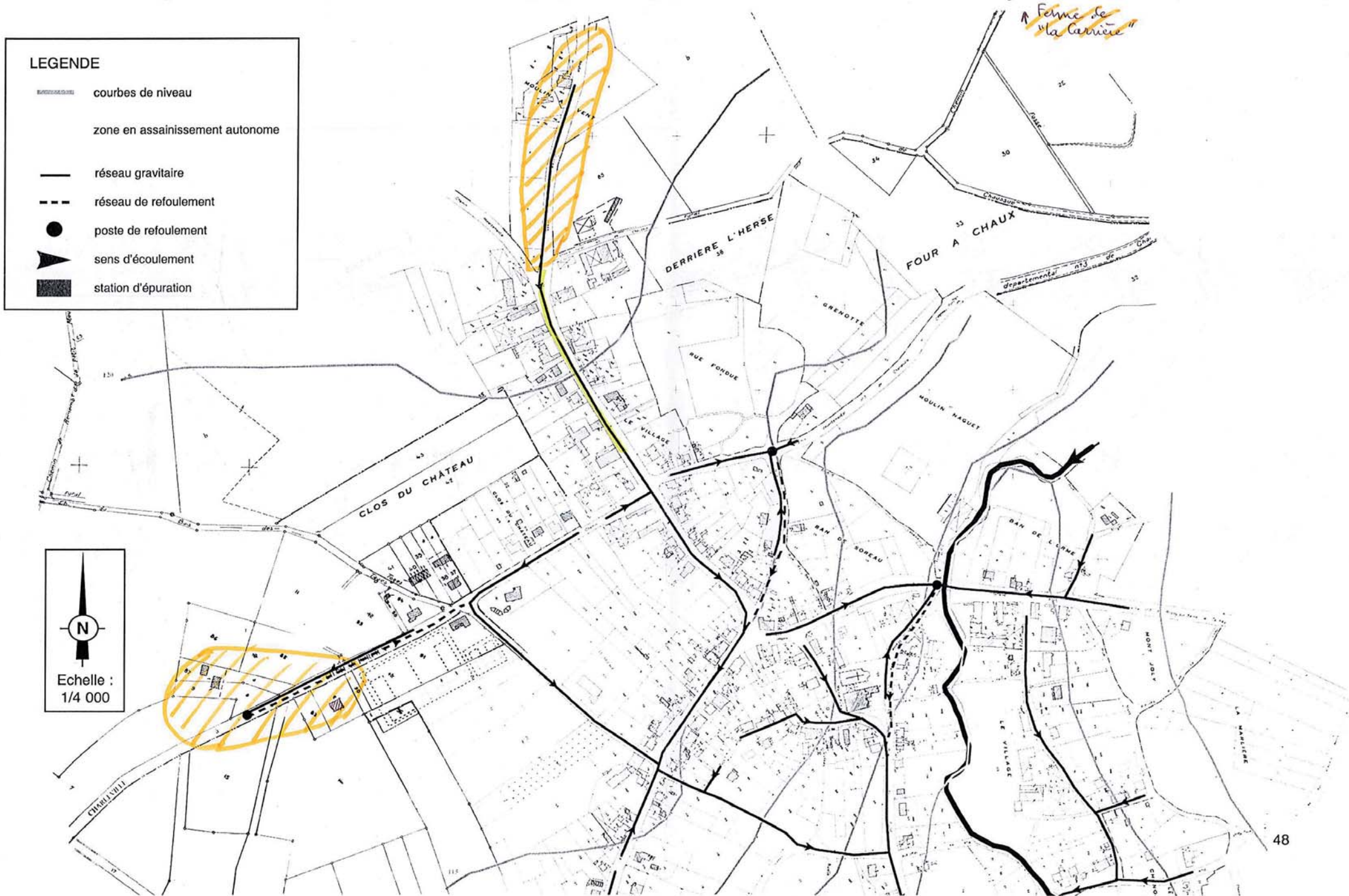


Figure 25 : Carte de l'assainissement collectif groupé du bourg de Novion-Porcien et du hameau de Provisy

